



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N°46**

Réunion par voie électronique du 29 juin 2026

Président : Mr Thomas NIEMIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL – Luc DUVAL

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

U13 D4 Poule A du 4 avril 2026

Match n°55531438: ESP FOOTBALL (1) / ROUEN SAPINS FC (5)

Réclamation d'après match de ESP FOOTBALL (1)

La commission faisant sienne de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux sur le PV annexe n°16 du 19 juin 2026, publié le 23 juin 2026.

La commission donne match perdu par pénalité (0pt) à ROUEN SAPINS FC (5) sur le score de 0 but à 3 buts pour en faire bénéficier ESP FOOTBALL (1) sur le score de 3 buts à 0 but.

COUPE DFSM du 20 juin 2026 à YERVILLE

U13

US LILLEBONNE (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)

VAINQUEUR : AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)

U15

Finale opposant : RC DU PORT DU HAVRE (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2) se jouera le mardi 30 juin 2026 à YERVILLE


U18

F LA BOUCLE DE SEINE (21) / FC ROUEN 1899 (22)

VAINQUEUR : FC ROUEN 1899 (22)

La commission félicite toutes les équipes qui ont participées à la finale et remercie le club de YERVILLE FC pour leur accueil.

Le Président
M. Thomas NIEMIER



Le Secrétaire
Mr BLONDEL Thierry

